

## **Recommandation du Conseil scientifique du Département Physique Nucléaire et de Physique des Particules**

Le Conseil Scientifique du Département (CSD) de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (PNPP), réuni le 9 octobre 2009, considère que le système de la « Prime d'excellence scientifique » (PES) institué par le décret du 8 juillet 2009 ne répond pas à la légitime nécessité de revalorisation des carrières scientifiques.

En effet, cette prime ne concernera qu'une faible fraction des chercheurs du CNRS. Ce premier pas vers une individualisation du salaire est d'autant plus malsain qu'une part importante de leur rémunération pourra ainsi varier brutalement malgré un travail de qualité et sans changement de fonction et qu'elle est, à quelques exceptions près, conditionnée par un engagement d'enseignement.

Le conseil considère que les conditions d'obtention de cette prime encouragent les chercheurs à ne plus se consacrer à temps plein à leurs recherches. Ceci n'est pas souhaitable notamment pour les chercheurs engagés dans les grandes expériences internationales. La condition d'enseignement induit également une inégalité d'accès à la PES selon les universités de rattachement des laboratoires.

Par ailleurs, la qualité des recherches menées au CNRS, dont l'excellence est reconnue au niveau international, s'appuie essentiellement sur des travaux menés en équipe. La mise en œuvre de cette prime, individuelle, risque de nuire à la cohésion des équipes par la mise en concurrence des individus, de pénaliser la prise en charge de fonctions d'intérêt général ainsi que de générer de la frustration et de la démotivation.

Le CSD s'inquiète enfin de la rente de situation que cette prime ne manquera pas d'instaurer pour quelques uns, et de la perte d'indépendance qu'elle induira pour les chercheurs qui pourraient être amenés à réorienter leurs programmes de recherches en fonction d'effets de mode dont les critères ne seraient pas nécessairement scientifiques.

Le conseil scientifique du département PNPP considère qu'il est essentiel d'améliorer l'attractivité des carrières scientifiques, mais que cette prime ne répond pas à ce besoin, alors que d'autres moyens n'ont pas été considérés.

En conséquence, il recommande de ne pas mettre en œuvre la PES mais de revaloriser les carrières, en particulier pour les jeunes, par une refonte des grilles et un déblocage des verrous aux changements de corps pour l'ensemble des personnels du CNRS, chercheurs comme ITs.

*Recommandation adoptée à la majorité.*

9 octobre 2009